

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARTI POUR LE REDRESSEMENT NATIONAL PARENA-
IMBOGORABURUNDI SUR LES ELECTIONS GENERALES DE 2020.**

Pour n'avoir pas été conforme à l'Accord d'Arusha, la constitution de 2005 a produit des milliers de morts et de réfugiés.

Le PARENA craint que l'actuelle constitution qui l'enterre définitivement pourrait en produire encore davantage car, rien ne viendrait expliquer à l'heure actuelle pourquoi elle ignorerait l'Accord d'Arusha encore en vigueur comme loi alors que c'est de lui qu'elle tirerait toute sa légitimité.

Pour cette raison, le PARENA demande au Parlement, actuellement en session, de se prononcer si oui ou non la constitution burundaise, pour être légitime et légale doit préalablement se référer à la loi n° 01/07/ du 1^{er} décembre 2000 portant adoption de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi aussi longtemps qu'elle n'est pas abrogée.

Au cas où il n'en dirait rien, le PARENA invitera l'opinion nationale à se poser la question de savoir pourquoi perdre son temps et son argent pour aller voter des institutions qui alimentent les divisions et ne cherchent même pas à s'en sortir.

D'aucuns pensent que dans pareilles conditions les élections seraient plutôt une panacée. C'est se tromper pour le cas du Burundi. Elles sont presque comme une malédiction depuis leur introduction en 1958 soit quelques trois ans avant l'indépendance alors que le pays n'en avait jamais expérimenté depuis son existence qui date du 15^{ème} siècle disent les historiens.

Les premières qui ont été organisées en 1961 ont opposé RWAGASORE et ses cousins BIRORI et NTIDENDEREZA. Ils en ont tous payé de leur vie.

En 1965, elles ont opposé des parlementaires Hutus et Tutsis tous membres d'un même Parti Politique l'UPRONA. De cette lutte, les Hutus non content d'avoir perdu la partie ont organisé des massacres des Tutsis à BUKEYE et à BUSANGANA dans l'actuelle province de MURAMVYA avant de se réfugier en Tanzanie.



En 1972 ces mêmes perdants de 1965 ont encore attaqué au sud du pays, tuant systématiquement les Tutsis sur leur passage, avant qu'une répression sanglante n'emporte des milliers de Hutus dans tout le pays dans un cadre extrajudiciaire.

En 1993, les élections ont opposé le FRODEBU et l'UPRONA, l'un qualifié de Hutu l'autre qualifié de Tutsi. Des massacres des Tutsis s'en sont suivis dans tout le pays après l'Assassinat du Président NDADAYE et ses proches collaborateurs.

Aujourd'hui, le tour des affrontements non moins mortels se passe entre le CNL et le CNDD-FDD en s'accusant mutuellement au passage qu'ils sont pro-tutsi.

Le PARENA pense que les Tutsis méritent mieux que ce jeu de ping-pong que se livrent les Partis Hutus.

Pour ceux qui ne le savent pas, l'Accord d'Arusha venait donc résoudre définitivement toutes ces crises nées précisément des élections et des Partis Politiques introduits à la va vite au Burundi en 1958.

Les mauvais rédacteurs de la constitution de 2005 en ont décidé autrement et les conséquences de cela ne sont plus à démontrer.

Ceux ayant rédigé la constitution de 2018 viennent d'empirer la situation.

C'est pour toutes ces raisons et motifs que le PARENA interpelle le Parlement de prendre le taureau par les cornes et se prononcer sans se dérober sur la question de savoir si oui ou non l'Accord d'Arusha est une loi à laquelle la constitution doit préalablement se conformer avant de prétendre organiser des élections légales et légitimes.

Ainsi, historiquement, le Parlement, duquel est née la première crise politico-ethnique au Burundi serait à tout son honneur duquel est venu la solution la plus heureuse.

Fait à Bujumbura, le 04/04/2000

Zénon NIMUBONA
Président et Représentant Légal du Parti

PARENA-IMBOGORABURUNDI.